



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4379 du 10/04/2013

L'évaluation en Centre PMS – Rapport d'activités.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Centres PMS

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir de janvier 2013
- Du 1 septembre 2012 au 30 juin 2013

Documents à renvoyer

- Non
- Date limite : 01/10/2013
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

CPMS- évaluation- rapport d'activités.

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement.
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;
- Aux Directions des Centres PMS ordinaires, spécialisés ou mixtes, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux membres de l'équipe d'Inspection des Centres PMS.

Pour information :

- Aux organisations syndicales ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Ministre / Administration : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
Marie-Dominique SIMONET

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
JOCKIR Etienne	02/801.78.60	Etienne.jockir@gov.cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

L'évaluation en Centre PMS – Rapport d'activités.

Le Décret relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres psycho-médico-sociaux du 14 juillet 2006 tel que modifié par le Décret du 12 juillet 2012, prévoit, en son article 40 et suivants, la rédaction d'un rapport d'activités qui présente la manière dont le Projet de Centre a été mis en œuvre concrètement pour remplir les missions PMS.

Conformément au Décret susmentionné, ce rapport a une double finalité : d'une part, pour le Directeur du Centre, de « *s'assurer de l'adéquation entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre dans le Projet de Centre et y apporter les réajustements nécessaires* » et, d'autre part, d'assurer, pour les services du Gouvernement, le pilotage des Centres PMS « *en veillant à l'adéquation des activités déployées dans les Centres aux missions qui lui sont dévolues* ».

La circulaire 3071 du 17 mars 2010 relative à « L'évaluation en Centre PMS » resitue la rédaction du rapport d'activités dans le cadre plus global de celle-ci, dont il ne compose qu'une partie. Ce travail de rédaction, en équipe tri-disciplinaire, constitue un temps d'arrêt, parmi d'autres, dans le processus d'évaluation en perpétuel mouvement. La présente circulaire s'inscrit également dans cette dynamique.

A l'occasion du dernier rapport d'activités d'octobre 2010, je vous ai invités à travailler plus particulièrement les axes relatifs au « repérage des difficultés » et à « l'information et l'orientation scolaire et professionnelle ». J'ai alors précisé que d'autres axes pourraient être retenus pour les rapports d'activités suivants, l'objectif étant de limiter les productions, en définissant des priorités, de manière à les rendre exploitables.

Pour ce rapport, je vous invite à mettre le focus sur le travail en réseau et à montrer comment, pour remplir ses missions de manière transversale, le Centre s'inscrit dans une dynamique de *travail collégial*.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, les attentes toujours plus grandes que la société fait peser sur l'École, et les nouveaux défis qui lui sont lancés rendent le travail de plus en plus complexe. C'est pourquoi, depuis le début de cette législature, de nombreuses mesures ont été prises pour amener les acteurs scolaires à s'investir autrement et à miser davantage sur le *travail d'équipe* et le *travail en réseau*. A travers les initiatives comme « le Plan Dyslexie », la communauté « Décolage », les expériences pilotes « Cellule bien-être », « Différenciation pédagogique au premier degré » et « Expairs », c'est aussi cette dynamique de travail collégial que j'entends soutenir, l'objectif étant de réussir à faire encore progresser les pratiques professionnelles de chacun, à son niveau d'action individuelle, mais également et peut-être surtout, à s'appuyer sur le travail d'équipe afin de dégager des solutions nouvelles et efficaces.

Renforcer les acteurs scolaires dans leurs compétences, élargir la palette des possibles à leur disposition, diversifier leurs méthodes en tenant compte de la spécificité des besoins de chaque élève en inscrivant celle-ci dans un projet commun, tel est le défi qu'ensemble, je vous invite à relever. Au sein de ces différentes initiatives, tout comme dans notre système d'enseignement en général, les Centres PMS exercent un rôle essentiel, de par la position qu'ils occupent, un pied dans l'école, un pied en dehors, interface entre les acteurs scolaires, les familles et les intervenants des autres secteurs.

Les Centres PMS sont ainsi invités à soutenir les acteurs scolaires, les accompagner, co-construire avec eux des moyens différenciés, croire en leurs compétences et leur permettre de continuer à se former tout au long de leur carrière. Apprendre à faire équipe et à travailler collégalement, apprendre à éduquer ensemble, co-éduquer sans opposer les compétences de l'Ecole et celles des Familles, les équipes tri-disciplinaires sont bien souvent au cœur de ces enjeux-là, fondamentaux à mes yeux.

C'est bien cela que je vous invite à mettre en lumière dans votre rapport d'activités. Les actions menées seront parcourues transversalement à travers les 8 axes, en envisageant le travail collégial selon trois dimensions :

- dans les liens entre les disciplines, à l'interne de l'équipe de votre Centre ;
- dans la collaboration entre votre Centre PMS, les écoles qu'il dessert et les différents acteurs scolaires ;
- dans le partenariat avec les collaborateurs issus d'autres secteurs.

Le rapport précisera comment votre équipe a pu jouer son rôle d'interface, quelles collaborations se sont construites et comment elles se sont établies, quels en sont les freins et les éléments facilitateurs.

Les données ainsi communiquées s'ajouteront aux éléments d'évaluation récoltés directement lors des visites de l'Inspection sur le terrain. L'articulation des unes et des autres servira à présenter une vision d'ensemble de ce qui est réalisé dans les Centres PMS dans le cadre du rapport tel que défini à l'article 16 § 4 du Décret relatif à l'Inspection du 8 mars 2007. Comme prévu dans ce même article, l'Inspecteur général coordonnateur transmettra ledit rapport au Gouvernement, à la Commission de Pilotage et au Collège de l'Inspection, de Conseil et de Soutien pédagogique.

Concrètement, le rapport d'activités du Centre comprendra une page de garde reprenant les coordonnées complètes de ce dernier.

Il sera daté et signé par le Directeur pour les Centres organisés par La Fédération Wallonie-Bruxelles et par le Pouvoir Organisateur pour les Centres subventionnés.

Chaque Centre se limitera à un maximum d'une page recto-verso par dimension envisagée, soit un maximum de trois pages, en veillant à supprimer tout élément significatif permettant l'identification du Centre. Les rapports d'activités seront traités de façon anonyme par l'Équipe d'Inspection.

J'attire votre attention sur le fait qu'à la suite du Décret du 12 juillet 2012 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire, dont l'article 41, §3 du Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres psycho-médico-sociaux, le rapport d'activités sera transmis directement **au Service général de l'Inspection** pour le 1^{er} octobre 2013 au plus tard à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Roger GODET,
Inspecteur général coordonnateur
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion du Conseil supérieur des Centres PMS, une culture de l'évaluation se construit progressivement dans les Centres PMS. Le développement d'une telle culture, respectueuse du travail de chacun, est une étape importante pour améliorer la qualité et accroître la visibilité, la lisibilité et la crédibilité du travail accompli. Nul doute qu'à travers le rapport d'activités, vous aurez à cœur de présenter toute la qualité et la diversité du travail réalisé en équipe au sein de votre Centre.

Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale